



PROJET EDUCATIF DU CLEM

Introduction

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il définit le sens de ses actions. Il est formalisé par un document et fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre pour les trois prochaines années (2018-2021).

Il définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci. Il s'agit d'un projet qui vise à favoriser la continuité de l'action.

L'organisateur indique de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise.

Ce projet permet :

- aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes,
- aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs,
- aux fonctionnaires sous l'autorité des ministres chargés de la jeunesse et des sports de repérer les intentions éducatives développées dans chaque accueil,

Les objectifs définis ci-après, répondent à des besoins et attentes exprimés par les familles, les élus locaux, les enfants ainsi que les jeunes du territoire d'implantation, et sont issus d'une concertation avec ces différents acteurs.

I. Présentation de la structure CLEM

L'association des Centres de Loisirs Educatifs en Mâconnais propose des animations et organise depuis plus de 40 ans des séjours pour les enfants de 3 à 17 ans habitant principalement Mâcon et ses alentours. La palette d'activités s'étale sur l'année avec une concentration plus forte durant la période estivale.

Les évolutions de notre société accentuent les contraintes des parents et complexifient la nature des modes de garde. Ils ont également engendré des changements importants sur les rythmes de vie quotidiens des familles. De ce fait, les pratiques et les besoins ont sensiblement évolué.

Le CLEM a développé ses activités en tenant compte de ces constats en réduisant la durée des séjours, et en accentuant le fractionnement des séjours, amplifié par l'assouplissement souhaité par les familles. Ainsi, afin de répondre aux demandes de garde et d'accueil des familles de plus en plus importantes, différentes formules sont proposées dans des domaines d'activités variés.

- accueils à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas,
- séjours à thèmes,
- séjours avec hébergement (camps),
- garderies périscolaires.

L'objet de l'association :

Article 1 –

L'association "CLEM" a pour but d'organiser, d'animer et de gérer des activités socio-éducatives pour l'enfance et l'adolescence.

Son action s'inscrit dans des perspectives d'éducation globale et de ce fait, elle se propose d'agir en étroite collaboration avec l'école publique, les parents, les institutions et associations mâconnaises poursuivant les mêmes buts.

A) Les valeurs du CLEM

1) L'Humanisme : Le socle sur lequel repose l'association.

L'humanisme c'est quoi ?

« Philosophie qui place l'homme et les valeurs humaines au-dessus de toutes les autres valeurs » [3]

Pour le CLEM l'humanisme repose sur quoi?

- Une attitude respectueuse à l'égard de tout être humain et le refus de tout ce qui peut l'appauvrir et l'opprimer.
- Le développement de la personne dans sa dimension individuelle et sociale.
- La reconnaissance de l'individu comme un être singulier et social.

2) La Laïcité : un principe constitutionnel

La laïcité touche à tout ce qui est de caractère laïc, c'est-à-dire indépendant des conceptions religieuses ou partisans.

Pour le CLEM comment la développer ?

En développant des actions conduites avec notre public qui favorisent:

- Un engagement individuel et collectif pour agir en référence à la justice sociale, à l'égalité des droits et des chances.
- Un développement de l'esprit de tolérance, du respect de la personne, des lois, du pluralisme des idées et des convictions.
- Le refus du racisme des discriminations, des discours d'exclusion, des extrémismes et des ségrégations.

3) La solidarité : une éducation au vivre ensemble

Pour l'association il s'agit « d'un engagement moral d'entraide entre les membres de la société humaine. »

Comme tout engagement il nécessite que les personnes concernées puissent le comprendre afin de pouvoir y souscrire. Afin de faciliter cette compréhension le CLEM propose par ses actions :

- Un apprentissage du respect de l'autre, du cadre matériel et des règles de vie collectives.
- Une ouverture de l'enfant au monde qui l'entoure et aux autres afin d'aller à leur rencontre et surpasser les préjugés.
- Le développement d'un esprit d'entraide et de coopération permettant le partage des connaissances et des compétences.

4) La démocratie : une exigence associative

La démocratie est une société libre et surtout égalitaire où l'élément populaire a l'influence prépondérante selon le Littré. Mais ce qui est important pour le CLEM, c'est que cette société permet à tous ses citoyens

d'acquérir des compétences à son bon fonctionnement. Il s'agit donc d'un cercle vertueux où le système permet à tous un accès aux savoirs et aux compétences nécessaires à sa pérennisation. Pour cela il est nécessaire de fournir à notre public des espaces d'implication sociale où ils vont acquérir des repères légaux et institutionnels. Ces derniers pourront être mis en pratique en utilisant des outils de participation rendant l'enfant acteur de son centre (conseil pédagogique) et de la société dans laquelle il vit.

5) L'égalité dans l'accès aux loisirs et à la formation : fondement des droits de l'homme.

Le loisir pour tous est rendu possible grâce à l'existence de plusieurs sites d'accueils qui ont été créés ou améliorés sur le territoire, mais aussi à une tarification adaptée aux revenus des ménages.

A l'intérieur de ces espaces un point d'honneur est mis sur la valorisation des pratiques individuelles et/ou collectives en association avec les parents que nous essayons d'impliquer au maximum.

L'égalité dans la formation, concerne plus les salariés de l'association. En effet dans un souci de qualité de service, le CLEM s'engage à donner la possibilité aux personnes travaillant pour lui d'avoir accès à des formations. Pour que celle-ci soit la plus riche possible la personne sera accompagnée tout au long de son parcours sur le terrain et une aide financière lui sera allouée. Cela donne la possibilité à tout individu qui le souhaite de s'impliquer et de prendre des responsabilités dans la conduite d'actions éducatives.

Tous ces objectifs ont un but social et éducatif.

Schéma synthétique des valeurs du CLEM



B) Les grands principes du CLEM

- * Faire que les accueils de loisirs restent des **espaces de vie et de solidarité** ;
- * Promouvoir le fait associatif pour une **démocratie participative** ;
- * **Contribuer à l'émancipation des individus** et à l'émergence d'une société fraternelle (courant de l'éducation populaire) ;
- * Favoriser l'épanouissement des enfants en permettant **l'accès de tous à des pratiques culturelles et artistiques** ;
- * **Lutter contre la fracture sociale et l'isolement des individus.**
- * Favoriser l'épanouissement des individus en permettant **l'accès de tous à des moments de formation** tout au long de la vie

Le CLEM s'engage dans l'action pour **une société démocratique**, pour une **culture partagée** et pour la **laïcité**. Les accueils de loisirs organisés par le CLEM œuvrent à **l'émergence de citoyens conscients, dotés d'un esprit critique, acteurs de la société.**

Les dispositifs du CLEM s'intègrent et participent au développement des territoires ruraux et périurbains. **Ils s'inscrivent dans une démarche intergénérationnelle et cherchent à développer le vivre ensemble, à les rendre harmonieux, créatifs et solidaires.**

Des valeurs communes et des principes partagés

Accompagner l'enfant ou le jeune dans sa construction

- * Aider l'enfant ou le jeune à se construire
- * Être attentif aux évolutions de l'enfance et de la jeunesse
- * Animer le « vivre ensemble » pour contribuer à la socialisation de l'enfant ou du jeune et lui donner le goût du collectif
- * Aider l'enfant ou le jeune à se trouver des repères
- * Encourager à l'autonomie, à la responsabilisation
- * Susciter et accompagner la prise de parole
- * Créer des espaces d'engagement et de prise d'initiatives
- * Aider l'enfant ou le jeune à mettre en valeur ses réussites

Cultiver l'ouverture au monde pour une recherche de mixité

- * Inciter la mixité fille/garçons
- * Favoriser l'apprentissage de la mixité culturelle et sociale
- * Permettre à chacun d'accéder à des activités de qualité
- * Faire se rencontrer les enfants et les jeunes ruraux, périurbains et urbains
- * S'ouvrir à la différence, à la solidarité, à l'international

S'inscrire dans une perspective de co-éducation

- * Reconnaître la place des parents et permettre leur implication
- * Établir et développer des liens avec d'autres structures éducatives
- * Développer toutes les activités intergénérationnelles visant à promouvoir le "Mieux Vieillir" sous toutes ses formes : sociales, corporelles, culturelles, artistiques
- * Valoriser à chaque âge de la vie, la solidarité et les actions entre les générations,
- * Favoriser l'épanouissement individuel et la cohésion sociale

Viser toujours la qualité

- * Co-construire des projets en prenant le temps nécessaire à leur émergence
- * Contribuer à sensibiliser l'ensemble des acteurs impliqués (parents, animateurs..)
- * Promouvoir le caractère éducatif de nos actions
- * Assurer une continuité pédagogique entre le projet éducatif, le projet pédagogique et les projets d'activités
- * Proposer des projets d'activités en cohérence avec les objectifs pédagogiques définis
- * Associer les animateurs à l'écriture du projet pédagogique de l'accueil de loisirs
- * Accompagner les animateurs dans le développement de leurs compétences
- * Améliorer la qualité des projets en fidélisant les personnels (formation continue, participation au projet associatif...).

Vers un label accueil de loisirs "éco-citoyen"

L'accueil de loisirs écocitoyen est une entité tournée vers l'éveil et la sensibilisation qui place l'enfant au centre d'un environnement à partager.

Il participe au « vivre ensemble » et à la prise de conscience de notre environnement, enjeux majeurs de notre quotidien et de notre futur.

Lieu de socialisation, d'intégration, d'insertion, c'est un espace « du droit de l'enfant » où le respect de leur personne doit permettre à chacun de vivre une authentique expérience de vie écocitoyenne et démocratique.

Mots clés : Responsabilité ; Respect de l'environnement ; Créativité ; Solidarité ; Ecocitoyenneté.

Les séjours organisés par l'association permettent un **temps de découverte à part entière**

Ces accueils amènent l'enfant et le jeune à vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente.

Il s'agit pour chaque enfant et chaque jeune de favoriser:

- sa créativité,
- sa prise de responsabilité,
- la pratique d'activités de qualité,
- le développement de son autonomie, dans un contexte ludique.

Les loisirs permettent à l'enfant de se construire. En ce sens, ils sont un moyen efficace de développement personnel, ce qui favorise en retour la réussite scolaire et l'intégration sociale.

Les séjours organisés par l'association se veulent être des espaces sociaux pour la prise d'initiative, de responsabilité individuelle et collective, mais aussi d'apprentissage de la vie démocratique. En cela, ils sont des véritables **lieux d'apprentissage au "vivre ensemble"**

Les ALSH, en tant qu'accueils collectifs, permettent aux publics de se confronter à la différence et d'exploiter les richesses de la diversité. Ils permettent des rapports différents entre adultes et enfants et une socialisation entre pairs.

L'ensemble des activités pratiquées et l'organisation de la vie quotidienne peuvent aussi faciliter l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté.

Enfin, les accueils de loisirs sont des moments privilégiés pour permettre à l'enfant de réinvestir les acquisitions faites dans la famille et à l'école.

II. Diagnostic du territoire et de la structure CLEM

A) Forces et faiblesses du territoire

FORCES	FAIBLESSES
Au niveau éducatif et loisirs <ul style="list-style-type: none">- Présence de partenaires institutionnels et associatifs- De nombreuses structures privées de loisirs- Un partenariat riche et une complémentarité éducative de qualité avec les communes du Val Lamartinien, de la Vallée de l'Arlois, et de Saint-Laurent-Sur-Saône dans le cadre des TAP- La commune de Charnay-Lès-Mâcon a fait de la jeunesse une de ses priorités dans son Projet Local d'Education (PLE)	Au niveau éducatif et loisirs <ul style="list-style-type: none">- Essoufflement des petites communes pour des raisons financières.- Le CLEM ne peut pas rayonner sur la ville de Mâcon de par son histoire- Synergie difficile avec les partenaires éducatifs locaux : Francas, Ligue de l'Enseignement, directeurs d'école et enseignants- concurrence importante sur le secteur des loisirs

Problématiques éducatives et de citoyenneté sur le territoire :

- Répondre à un besoin de garde croissant mais sans entrer dans une logique de consommation. En effet, l'enjeu est de proposer plutôt une démarche de projet, donnant du sens aux jeunes pour s'investir et s'impliquer dans les activités.
- Problématique de partage, de cohésion/coopération, dans une société de plus en plus individualiste.
- Nécessité de travailler sur le vivre ensemble pour construire un citoyen de demain épanoui, afin de répondre à des problématiques d'incivilités, parfois relevées. Mais c'est très variable en fonction des quartiers et des communes.
- Enjeux autour de la parentalité avec des enfants livrés à eux-mêmes, une hausse des familles monoparentales, de jeunes parents travaillant tard et loin de leur domicile, qui se retrouvent en difficulté pour véhiculer des valeurs et transmettre des repères éducatifs.
- Intérêt de l'éducation par le loisir et la culture. Des actions pourraient être bonifiées mais il y a un déficit de synergie entre acteurs « éducatifs locaux, ou des actions trop ponctuelles ».
- Nécessité d'améliorer encore les partenariats entre les structures notamment autour de la communication des champs de compétences, du partage d'information, des passerelles entre les structures : travailler à la mise en place de parcours éducatifs (notions de continuité éducative). Les temps périscolaires, accolés à l'école ou des classes vertes pourraient être proposés afin de répondre à cette problématique et de façon à pérenniser la complémentarité éducative

B) Actions conduites au sein du CLEM

Sur le volet éducatif :

Le volet éducatif renvoie :

- aux valeurs de l'association
- à ses actions à caractère éducatif (respect de l'environnement et du développement durable, citoyenneté, lutte contre les incivilités, lutte contre les maltraitances, promotion de la santé, ...),

Elles constituent les moyens pour répondre aux problématiques éducatives et besoins identifiés sur le territoire (cf ci-dessus)

- actions tournées vers l'enfance et la jeunesse

- ✓ ALSH (Temps extrascolaire)
- ✓ TAP (temps périscolaire)
- ✓ Garderies périscolaires

- actions tournées vers la famille

- ✓ Ludo'clem
- ✓ Raidy Family
- ✓ Café parents et après-midi jeux
- ✓ Ciné'Clem

Projets ou perspectives: Classes vertes, dispositif Clas, actions auprès du public scolaire (partenariat avec les établissements scolaires, accompagnement éducatif...)..., interventions par un spécialiste sur des thématiques précises (nécessité d'un agrément pour un intervenant extérieur)

III. Intentions éducatives et objectifs généraux qui en découlent :

1 - Favoriser l'épanouissement (ou développement) de l'individu

Il s'agit d'offrir un espace d'éveil, de découverte et d'expérimentation à l'enfant tout en assurant sa sécurité physique et morale et en respectant au mieux son rythme et ses besoins.

Cela implique de créer un cadre clairement défini et rassurant et de valoriser l'enfant et ses réalisations.

a) Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances,

A titre d'exemples

- Veiller au respect des rythmes de vie des enfants en vacances
- Reconnaître leurs besoins de repos, de farniente, et d'activités non organisées,
- Assurer un réveil et un coucher échelonnés.
- Proposer des temps de loisirs
- Proposer des temps de récupération où le jeu, la détente, la rencontre et la convivialité sont présents
- Proposer un cadre de vie de qualité en accueillant des enfants dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité
- Proposer des activités et des démarches différentes selon les catégories d'âge (exemple : psychomotricité pour les 3-6 ans, jeux sportifs pour les 6-8 ans, activités basket pour les 9-11 ans..)

b) Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées et nouvelles

A titre d'exemples :

- Pratiquer des activités nouvelles, de découverte,
- Acquérir de nouvelles connaissances, développer sa curiosité

c) Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...),

A titre d'exemples

- Faire participer des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne : Organiser des moments de débats et de régulation réguliers,
- Proposer des espaces ou des moments de partage, d'écoute de participation
- Valoriser la prise d'initiatives et de responsabilités
- Instaurer des relations de confiance,
- Permettre le choix des activités en proposant des modes d'inscription adaptés,
- Accompagner les enfants et les jeunes dans leurs projets,
- Accompagner les jeunes dans la préparation d'activités en autonomie,
- Informer sur la nature et le déroulement des activités.
- Proposer des activités adaptées et évolutives en fonction des âges, besoins et caractéristiques du public

2 – Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie collective et citoyenne pour le « mieux-vivre » ensemble.

Pour cela, l'équipe d'animation mettra en place des règles, expliquées aux enfants afin que chacun puisse bien évoluer dans le groupe.

L'équipe d'animation sera vigilante sur les comportements et insistera notamment sur des notions fondamentales comme « le respect », « l'écoute des autres », « l'entraide ».

Dans le cadre de son apprentissage progressif de la citoyenneté l'enfant participera à la vie du groupe, il aura la possibilité de donner son opinion, de faire des choix, d'agir...

a) Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide :

A titre d'exemples

- Négocier des règles de vie au quotidien,
- Etre poli, faire preuve d'empathie
- Proposer des temps d'échanges, de partages
- Inciter la mixité fille/garçon et les passerelles entre tranches d'âge,
- Se respecter soi-même, respecter les autres
- Poser des repères sur les modes de proposition et de prises de décision collectives : représentants d'enfants, conseils...

b) Favoriser la tolérance et la reconnaissance de la diversité,

A titre d'exemples

- Proposer des activités de solidarité Nord-Sud.
- Proposer des échanges autour de la mixité culturelle et sociale
- Reconnaître et accepter les différences, lutter contre les discriminations
- Développer son sentiment d'appartenance, connaître son identité
- S'accepter soi-même, accepter les autres

c) Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité et développer son esprit critique :

A titre d'exemples

- Découvrir de nouvelles pratiques culturelles ou sportives,
- Aller à la découverte de différents modes de vie par des rencontres avec les habitants, la rédaction d'un journal...
- Sensibiliser à un engagement citoyen

3 – Favoriser une relation confiante et constructive entre les parents et l'équipe d'animation

L'équipe d'animation doit avoir une attitude professionnelle, des qualités d'écoute et d'attention afin que les parents soient rassurés et nous confient leur enfant en toute confiance.

Dans la relation avec les parents la communication et l'information seront privilégiées.

Les parents seront également sollicités pour qu'ils s'impliquent, selon leur possibilité, dans la vie des accueils de loisirs.

Les temps d'accueil de début et fin de journée sont propices aux relations avec les parents il est important de bien les concevoir, pour qu'ils soient vivants et riches.

a) Favoriser l'implication des familles :

A titre d'exemples

- Proposer un accueil thé ou café, proposer des cafés parents
- Associer certains parents aux activités pratiquées (sorties),
- Inviter les parents lors des restitutions, des expositions, aux spectacles réalisés par leurs enfants
- Sensibiliser les parents à différents thèmes abordés sur le centre
- Utiliser les TIC pour un bulletin d'information.
- Communiquer auprès des parents en utilisant des supports variés
- Considérer les parents en tant qu'usagers mais également en tant que premiers éducateurs de leur(s) enfant(s).

b) Favoriser la co-éducation en assurant une continuité éducative :

A titre d'exemples

- Développer ou consolider des liens avec d'autres structures éducatives du territoire
- Initier ou consolider des partenariats avec des institutions éducatives du territoire

c) Accompagner et former les nouveaux animateurs et animateurs stagiaires :

A titre d'exemples

- Impliquer les animateurs dans la construction du projet pédagogique
- Proposer l'élaboration d'un arbre pédagogique en cohérence avec l'arbre éducatif de l'association
- Construire et proposer une fiche d'accompagnement stagiaires
- Fidéliser les personnels (formation continue, participation au projet associatif...).

4 – Contribuer à l'éducation au développement durable

Les enfants seront incités à participer au recyclage, au tri des déchets, à la consommation raisonnable de fourniture.

Ils seront amenés à utiliser et aménager les locaux de manière réfléchie en ayant conscience qu'ils sont utilisés par d'autres.

Dans le cadre d'activités différents thèmes concernant la protection de l'environnement seront abordés comme le traitement des déchets, l'écologie, les énergies renouvelables, l'évolution du climat...

a) Sensibiliser les enfants à l'écocitoyenneté et au développement durable

A titre d'exemples

- Proposer des activités liées au milieu naturel, social et culturel,
- Proposer des activités d'éducation à l'environnement, visite d'une déchetterie.
- Proposer des activités liées au goût et des activités physiques diversifiées,
- Respecter les notions d'équilibre alimentaire lors des repas (y compris lors d'activités en autonomie).

b) Favoriser la solidarité laïque et internationale

A titre d'exemples

- Proposer des activités de solidarité Nord-Sud.
- Solliciter et initier des partenariats avec la solidarité Laïque de La Ligue de l'Enseignement 71, du réseau RITIMO, avec l'association La case ou l'association locale Bénin71
- Sensibiliser à l'éducation à la multiculturalité,
- Proposer des partages et échanges interculturels par le biais de correspondances
- Sensibiliser les professionnels de l'animation en modifiant nos modes de vie, nos choix de consommation
- Sensibiliser les différents publics sur nos accueils de loisirs (enfants, jeunes et parents) par le biais de la communication (affiches)

5 – Renforcer la cohésion sociale

Délinquance, champs de la vulnérabilité, solidarités intergénérationnelles, dynamiques discriminatoires, révoltes urbaines ou dans les territoires ruraux posent la question du rapport des jeunes ou exclus aux institutions et au système de représentation et amènent à s'interroger également sur la pertinence de notre

modèle social et sa capacité à répondre aux enjeux, de sécurité, de solidarité, d'égalité et de justice sociale portés par les nouvelles générations.

En les sensibilisant dès le plus jeune âge à prendre conscience des autres, dans leurs besoins, dans leur diversité, on éduque ces futurs jeunes au respect des notions de sécurité, de solidarité, d'égalité et de justice sociale.

En leur donnant la parole, on permet et valorise la participation, l'engagement citoyen des jeunes, gage de la viabilité de notre système démocratique et du dynamisme associatif.

a) Favoriser la démocratie participative :

A titre d'exemples

- Proposer un accueil thé ou café, proposer des cafés parents sur des thématiques
- Proposer aux parents des lieux d'expression pour donner leur avis sur les séjours (accueil, repas, activités, ...)
- Proposer aux enfants des lieux d'expression pour donner leur avis sur les séjours (accueil, repas, activités, ...)
- Elaboration par les jeunes de projets sur les temps de vacances (organisation de séjours avant, pendant et après...)
- Associer les parents aux choix des activités, sorties et projets proposés
- Associer les enfants aux choix des activités, sorties et projets proposés
- Utiliser les TIC¹ pour un bulletin d'information, un blogg, des sondages.
- Proposer des enquêtes de satisfaction
- Création d'un conseil du centre

b) Favoriser les liens intergénérationnels,

A titre d'exemples

- Renforcer le réseau de soutien intergénérationnel et interculturel au niveau local,
- Accompagner jeunes et seniors pour les aider à sortir d'une situation d'isolement et/ou d'inactivité.
- Proposer des temps d'échanges et de partages, moments pendant lesquels un autre regard peut être porté sur les différences, et des liens sociaux établis.
- Accompagner jeunes et seniors pour les aider à sortir d'une situation d'isolement et/ou d'inactivité.
- Stimuler des centres d'intérêts communs entre personnes âgées, enfants, jeunes

c) Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps dans des séjours composés de mineurs valides,

A titre d'exemples

- Elaborer un protocole d'accueil d'une personne en situation de handicap et de sa famille
- Proposer des temps d'échanges avec des acteurs impliqués dans le monde du handicap
- Proposer des temps d'échanges à l'aide de supports pédagogiques
- Proposer des intercentres ou rencontres autour du handicap
- Mettre les individus en situation de handicap dans les activités ou les temps de vie quotidienne

¹ Technologies de l'information et de la communication

Synthèse des objectifs éducatifs généraux du Clem



IV. Les moyens matériels, financiers et humains mis à dispositions des équipes de direction

Les accueils de loisirs fonctionnent durant les petites et les grandes vacances, les mercredis en dehors des vacances et pendant le temps périscolaire.

Pour le déroulement des accueils et en fonction de ses objectifs, l'organisateur met en place un certain nombre de moyens comme par exemple :

- * Une coordination générale des séjours est assurée le directeur, salarié permanent qui est chargé de gérer et de piloter l'ensemble des moyens.
- * Des réunions de préparations et de bilan sont programmées avant et après chaque séjour.
- * Durant le fonctionnement des séjours, un suivi est mis en place par un salarié permanent en coordination sur chaque semaine d'ouverture. Des visites, ainsi que des contrôles sont réalisés fréquemment sur les sites.
- * Les élus et/ou le référent du secteur effectuent des visites régulières sur chaque site.
- * Une personne d'astreinte est désignée de façon à ce que chaque responsable de séjour puisse joindre à tout moment le directeur de l'association ou un membre du bureau (de jour, de nuit, le dimanche et les jours fériés).
- * A chaque départ et à chaque retour de séjour avec hébergement, un représentant de l'association est présent afin d'assurer un lien avec les familles et de parer aux éventuels imprévus.
- * Chaque directeur dispose d'un dossier regroupant l'ensemble des documents obligatoires mais également des rapports pédagogiques, budgétaires lui permettant d'assurer le suivi du projet dans sa globalité (livret d'accueil, grilles d'évaluation, bilan, fiches techniques).

▪ **Les moyens matériels**

→ **Des locaux et des espaces,**

Les ALSH, ainsi que les ALPériscolaires sont situés principalement dans les écoles, les structures spécifiques d'accueil de loisirs et les équipements sportifs :

Communes partenaires / Activités / prestations	Éléments clés
Les Accueils de loisirs Extrascolaires	
<p>Accueil de Loisirs de Sancé</p>	<p>Accueil géré par la commune et réservé aux enfants de la commune. Le CLEM met à disposition le personnel (travail avec en plus du personnel communal durant les mercredis) et est garant du contenu pédagogique des séjours.</p> <p>Convention annuelle (période scolaire) .</p> <p>Enfants accueillis : mercredis et petites vacances</p> <p>Capacité 24 max ; Age : 3-11ans</p> <p>Intervention sur la commune depuis près de 10 ans.</p>
<p>La Roche Vineuse : périscolaire, TAP, mercredis après-midi, vacances (1 sem/petites et 4 sem l'été en juillet)</p>	<p>Le CLEM assure l'ensemble de la prestation (administrative : inscriptions, facturations, document CAF, DDCS, CG71, ... et pédagogique).</p> <p>Convention annuelle (période scolaire).</p> <p>Personnel CLEM : 1 directeur permanent à 35h responsable de l'ensemble + 1 animateur permanent + des animateurs embauchés selon les besoins durant les vacances en CEE et du personnel communal (1 anim + 2 atsem).</p> <p>Prix fixé par la commune dans le cadre d'une convention. Aide du CCAS aux familles pour les vacances.</p> <p>Périscolaire : enfant de l'école de La Roche</p> <p>Mercredis, vacances : ouvert à tous les enfants.</p> <p>Enfants accueillis : 3 à 11 ans</p> <p>Capacité : 40 enfants maximum</p> <p>Travail avec la commune depuis 12 ans pour les vacances.</p> <p>Travail sur le périscolaire depuis octobre 2010.</p> <p>Depuis septembre 2013, un salarié à 35h sur l'ensemble (meilleure cohérence pédagogique)</p>
<p>St Laurent sur Saône (garderie le soir (16h30-18h20, les mardis et jeudis de 15h à 16h30, les mercredis (11h30-18h30), les vacances (2s/petites et 4s l'été en juillet))</p>	<p>Le CLEM assure l'ensemble de la prestation (administratives : inscriptions, facturations, document CAF, JS, CG71, ... et pédagogiques).</p> <p>Convention annuelle renouvelée par tacite reconduction avec une subvention allouée par la commune.</p> <p>Personnel CLEM : 1 directeur permanent à 35h responsable de l'ensemble + 1 animateur permanent + des animateurs</p>

	<p>embauchés selon les besoins durant les vacances en CEE. Mercredis 1,5 anim (salariés du clem) garderie 1 anim salarié du clem</p> <p>Prix fixé avec la commune. Aide du CCAS aux familles pour les vacances.</p> <p>Enfants accueillis : 3 à 11 ans</p> <p>Capacité : 40 enfants maximum</p> <p>Périscolaire : enfant de l'école de St Laurent.</p> <p>Mercredis, vacances : ouvert à tous les enfants.</p> <p>Travail avec la commune depuis 12 ans pour les vacances.</p>
<p>Dispositif Viens (animation sur les territoires de la CC Mâconnais-Tournugeois et de 3 communes rattachées au dispositif (Laizé, Senozan)</p> <p>2 semaines par période de petites vacances scolaires, 4 semaines l'été avec 2 camps à Montrevel en Bresse</p>	<p>Le CLEM assure l'ensemble de la prestation (administrative : inscriptions, facturations, document CAF, JS, CG71, ... et pédagogique) avec 1 responsable CLEM à 35h + des animateurs (CEE en général) embauchés suivant les besoins d'une période de vacances à l'autre.</p> <p>Convention annuelle (année civile) avec une subvention allouée par les collectivités.</p> <p>Accueil des ados 10-17 ans du territoire</p> <p>Proposition d'animations (ateliers, sorties, camps) durant les vacances scolaires et durant l'année scolaire (animations les jeudis midi au collège de Lugny avec la mise en place de projets).</p> <p>Les animations ont lieu principalement l'après-midi ou en soirée.</p> <p>Convention avec les communes sur les objectifs pédagogiques, le budget alloué par les collectivités ainsi que les prix pour les animations. En ce qui concerne les camps, les tarifs sont établis suivant la nature, le lieu du camp.</p> <p>Démarrage du dispositif en 2004</p>
<p>Dispositif Oxy'jeune (animation sur 6 communes du Val Lamartinien : La Roche Vineuse, Bussièrès, Milly-Lamartine, Sologny, Prissé et Igé)</p> <p>les deuxièmes semaines sur les petites vacances scolaires, 2 à 3 semaines l'été avec 1 camp à Montrevel en Bresse</p>	<p>Le CLEM assure l'ensemble de la prestation (administrative : inscriptions, facturations, document CAF, JS, CG71, ... et pédagogique) avec 1 responsable CLEM à 30h + des animateurs (CEE en général) embauchés suivant les besoins d'une période de vacances à l'autre.</p> <p>Convention annuelle (année civile) avec une subvention allouée par les collectivités.</p> <p>Accueil des ados 10-17 ans du territoire</p> <p>Proposition d'animations (ateliers, sorties, camps) durant les vacances scolaires et durant l'année scolaire</p> <p>Les animations ont lieu principalement l'après-midi ou en soirée.</p> <p>Convention avec les communes sur les objectifs pédagogiques, le budget alloué par les collectivités ainsi que les prix pour les animations. En ce qui concerne les camps, les tarifs sont établis suivant la nature, le lieu du camp.</p> <p>Démarrage du dispositif en 2013</p>

<p>Charnay-Lès-Mâcon (mercredis (11h30-18h30), vacances (2sem/petites et 8 sem l'été en juillet) et 1 sem à Noël si au minimum 15 inscrits)</p>	<p>Le CLEM assure l'ensemble de la prestation (administratives : inscriptions, facturations, document CAF, JS, CG71, ... et pédagogiques).</p> <p>Convention annuelle pour 3 ans, renouvelée chaque année par tacite reconduction avec une subvention allouée par la commune.</p> <p>Personnel CLEM : 1 permanent à 30h responsable de l'ensemble + animateurs permanents en CAE ou Contrat d'Avenir + animateurs embauchés selon les besoins durant les mercredis et vacances en CEE.</p> <p>Prix fixé avec la commune.</p> <p>Enfants accueillis : 3 à 13 ans</p> <p>Capacité max : 56 enfants</p> <p>Mercredis, vacances : ouvert à tous les enfants.</p> <p>Travail avec la commune depuis 2 ans pour les vacances.</p>
<p>Les Accueils de loisirs Périscolaires</p>	
<p>Senozan (garderie éducative midi)</p>	<p>Objectif : donner une dimension supplémentaire à la garderie en y amenant un contenu pédagogique (à la charge du CLEM)</p> <p>Intervention sollicitée par le SIVOM Val de Saône-Mouge.</p> <p>Convention annuelle (année scolaire) avec une subvention allouée par le Sivom.</p> <p>Le CLEM met à disposition 1 animateur le midi (11h30-13h30) pour proposer aux enfants des ateliers et/ou animations durant ces périodes.</p> <p>Le midi les enfants sont présents durant environ 45 min (3 services à la cantine) : propositions d'ateliers qui reviennent chaque semaine avec une progression sur environ 5 à 7 semaines (entre chaque vacance).</p> <p>L'animatrice travaille avec du personnel communal</p> <p>Enfants accueillis : enfants qui mangent au restaurant scolaire pour le midi</p> <p>Enfants accueillis : 3 à 11 ans</p>
<p>Laizé (garderie éducative midi et soir)</p>	<p>Objectif : donner une dimension supplémentaire à la garderie en y amenant un contenu pédagogique (à la charge du CLEM).</p> <p>Intervention sollicitée par la commune dans des locaux aménagés spécifiquement pour la garderie.</p> <p>Convention annuelle (année scolaire).</p> <p>Le CLEM met à disposition 1 animateur le midi (11h30-13h30) et le soir (16h30-18h) pour proposer aux enfants des ateliers et/ou animations durant ces périodes.</p> <p>Le midi les enfants sont présents durant environ 1h (2 services à la cantine) : propositions d'ateliers qui reviennent chaque semaine</p>

	<p>avec une progression sur environ 5 à 7 semaines (entre chaque vacances).</p> <p>Le soir les enfants partent de façon échelonnée (plus difficile de mettre en place des ateliers → animations plus souples).</p> <p>L'animateur travaille avec du personnel communal qui est « sous sa responsabilité » pour les aspects pédagogique et d'animation.</p> <p>Enfants accueillis : 3 à 11 ans</p>
<p>Les Temps d'Activités Périscolaires</p> <p>Sur 5 communes :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Roche Vineuse, ouvert les mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 14h30 et de 15h30 à 16h30 - Milly-Lamartine ouvert les mardis et vendredis de 14h45 à 16h15 - Sologny ouvert les lundis et jeudis de 15h à 16h30 - Prissé, ouvert les mardis et vendredis de 15h à 16h30 (CE2 à CM2) et les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30 (CP, CE1) - Laizé, ouvert les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30
Les autres activités éducatives du Clem	
Ciné CLEM	<p>Offrir aux enfants, aux jeunes et aux parents des projections de films de qualité en dehors des circuits classiques</p> <p>4 films par an avec des séances scolaires (jeudi et vendredi avant chaque période de petites vacances) et des séances familiales (chaque lundi et mardi des petites vacances)</p> <p>Organisation gérée par des bénévoles.</p>
<p>LudoClem</p> <p>animation espace enfance jeunesse autour du Jeu</p> <p>Prêt, ventes de jeux</p>	<p>Depuis octobre 2011 une réflexion sur un projet ludothèque pouvant s'intégrer dans les locaux de la bibliothèque a germé. Ouverture de cette structure en 2013.</p> <p>Location de grands jeux en bois pour repas de familles, anniversaire, ...</p> <p>Animation d'espaces enfance, jeunesse avec grands jeux, espace livres et jeux de société pour le public et également des structures</p>

→ Le gros et petit matériel

L'association est propriétaire

- De 2 véhicules : un pour acheminer 7 enfants sur un lieu d'activité et un pour le transport du matériel sur les sites.
- De matériel pédagogique : jeux de société, tentes, bureaux, ...
- De matériel informatique (serveur + ordinateurs).

- **Les moyens financiers**

→ **Un budget d'activité,**

Des outils sont mis en place pour les directeurs et centralisés au siège : un budget prévisionnel est établi par centre afin que les directeurs gèrent leurs activités dans le respect de l'enveloppe financière allouée à l'année. Un tableau de suivi financier a également été créé pour chaque centre afin que la comptabilité soit rigoureusement tenue. Puis chaque directeur tient son cahier de comptabilité et gère son enveloppe budgétaire de façon autonome.

Des contrôles fréquents de la part du directeur sont mis en place afin de vérifier que les budgets ne sont pas dépassés, et que les objectifs éducatifs définis par l'association soient respectés (les activités de consommations n'étant pas à privilégier).

→ **Prix, fixation, et participations des familles et collectivités :**

Les budgets sont déterminés en fonction des coûts directs, indirects et des recettes prévues (participations familles et versements CAF principalement): l'association demande aux collectivités la différence entre les charges et les recettes prévues. Cette participation de la collectivité fait l'objet d'une convention. L'association augmente ses éléments de coûts de 2% chaque année.

Les coûts supportés par les familles sont calculés en fonction du coefficient familial CAF. Elles peuvent bénéficier d'aides de leur mairie (CCAS) ou de leur comité d'entreprise pour réduire ce coût.

Partenaire public financeur	Montant du financement, modalités décision et versement	Type de convention <i>pluriannuelle, subventions ponctuelles ...</i>	Commentaires <i>Perspectives, ...</i>
Communes	Le montant est différent pour chacune des communes partenaires	Convention annuelle (civile ou scolaire), ou pluri annuelle	Accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires Garderies périscolaires
Conseil général 71 + 01	71 → 0,50/journée enfant	Convention annuelle d'objectifs	Aide à la journée enfants
CAF 71 et 01 + MSA	0,55/heure enfant	Convention annuelle d'objectifs	Prestation de service ordinaire (fonction nombre d'heures enfants)

- **Les moyens humains**

→ **La constitution d'une équipe et les modalités de recrutement** (qualification minimale des animateurs, des personnels de service et de cuisine ...),

Des fiches de postes sont rédigées pour les différents métiers et profils qui composent l'équipe d'animation (directeur, directeur adjoint, animateur et dame de service).

Des offres d'emploi sont rédigées lorsque des manques sont identifiés.

Le recrutement est confié aux responsables de sites.

L'encadrement pédagogique est confié aux directeurs puis aux animateurs diplômés ou en cours de formation en respectant la législation en vigueur.

Les activités spécifiques sont encadrées par du personnel qualifié dans la discipline concernée.

Le choix des équipes s'effectue en fonction des motivations, de l'expérience et des conceptions éducatives de leurs membres.

▪ **La définition des temps essentiels sur nos accueils de loisirs**

→ La définition d'horaires d'ouverture, et les différents temps de la journée

Ils sont différents et spécifiques à chaque site. Mais en général, les grands temps sont définis comme suit :

Accueil :

- * Aménagement d'un espace afin d'accueillir au mieux les enfants et les parents avec bienveillance et empathie
- * Mise en place d'une petite visite guidée pour les nouveaux enfants inscrits qui découvrent le centre
- * Installation d'espaces de jeux pratiqués en autonomie avec un encadrement disponible et à l'écoute
- * Emargement des enfants présents puis prise en charge de ces derniers

Temps d'activité :

Les activités proposées fonctionnent sur le principe de l'initiation, de la sensibilisation et de la découverte. Elles sont des supports à l'apprentissage de la vie en collectivité, à des techniques dans une discipline, à la découverte du territoire, des autres et de soi-même.

L'organisation des séjours offre un équilibre entre activités collectives et activités individuelles.

Les semaines sont organisées autour d'une thématique avec des propositions de projets d'activités ou de stages d'initiation. C'est pourquoi, une des conditions de l'inscription d'un enfant est qu'il soit au moins présent 4 demi-journée dans la semaine.

Des temps d'activités pourront également être laissés au choix des enfants ou des jeunes et définis en concertation avec l'équipe d'animation.

Temps calme :

Aménagement d'espaces différents répondant au mieux aux besoins de chaque âge, de chaque enfant. Ce temps doit rester calme car il est avant tout un temps de repos. Toute activité physique, où l'enfant s'agite, se défoule est exclue.

Temps de cantine :

C'est un temps où les enfants inscrits sur le centre, ayant réservé un repas, sont pris en charge de façon à assurer leur déjeuner.

Les repas sont commandés chez RPC 01.

Du personnel de restauration est recruté pour chaque période de vacances scolaires ou mercredis. Il est chargé de la mise en place, du service des repas (aidée par les animateurs), de la vaisselle, du ménage et de l'entretien, et est placée sous l'autorité du responsable du site.

La récréation :

C'est un temps éducatif nécessaire qui permet aux enfants de se détendre, de se défouler.

Il marque une rupture dans la succession des activités d'apprentissage. Il n'a donc de sens pour les enfants que s'il est placé en milieu de demi-journée. Son organisation relève de la compétence de l'équipe d'animation.

→ Des modalités d'inscription et tarifaires

Selon les sites, les inscriptions s'effectuent :

- soit au siège de l'association. Elles sont assurées par le personnel administratif du siège. Elles sont prises dans la limite des places disponibles, par ordre d'arrivée et closes sans préavis.
- soit sur les sites et en relation directe avec les directeurs : mail, ou journées d'inscriptions décentralisées sur certaines communes accueillant les centres de loisirs.

Les tarifs sont établis à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas sur une base de 4 demi-journées différentes sur une semaine. Les aides éventuelles (bons caf, Comités d'Entreprises, chèques vacances, CCAS, ...) sont prises en compte lors des inscriptions.

→ Des conventions de partenariat,

Elles sont signées avec les communes sur lesquelles sont organisés les accueils de loisirs. Elles contractualisent les différentes conditions de mise en œuvre de la prestation de service entre le Clem et la collectivité demandeuse. Elles engendrent le versement d'une somme allouée au service proposé.

→ Des outils d'information et de relations avec les familles,

Une communication des programmes des vacances ou des mercredis est assurée via des Flyers, affiches, ou par mail, ou par réseaux sociaux ou enfin via des bloggs.

→ Un règlement intérieur,

Chaque site possède son propre règlement intérieur. Mais un règlement général des ALSH est rédigé au siège du CLEM (cf règlement intérieur des ALSH du CLEM).

→ Des temps de concertation et de préparation pour les équipes,

Ils sont organisés sur chaque site en amont de chaque vacance par la mise en place de réunions et/ou l'envoi de mails collectifs afin de rédiger un avenant au projet pédagogique.

Les temps de bilan se font sur chaque site au sein des équipes. Un bilan collectif des directeurs est également planifié après chaque période de vacances scolaires afin de réaliser un suivi et de faire un état des lieux et une évaluation des séjours.

V. MODALITES D'ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Avant le centre

Déroulement en 2 entretiens :

- 1. entre la structure et la famille
- 2. entre la structure (direction et animateur référent) et la famille (parent et enfant)

Objectifs du 1^{er} entretien : (au téléphone ou de visu)

Contexte : temps hors accueil pour avoir un maximum de disponibilité

- Glaner un maximum d'informations auprès de la famille pour évaluer ensuite la possibilité ou non d'accueillir l'enfant.
- Répondre aux questions de la famille.
- Présenter la structure d'accueil, le projet pédagogique, la journée type, les activités en général, etc..
- Si l'accueil paraît envisageable, définir les modalités d'accueil avec les parents (rythme, en demi-journée ou en journée...).

Temps intermédiaire :

- Si l'accueil de l'enfant nécessite une personne à temps complet, il faut demander un financement à la CAF pour un animateur supplémentaire.
- Il sera nécessaire de prendre contact avec les professionnels qui s'occupent de l'enfant pour avoir des détails pratiques et des aides pour sa prise en charge au quotidien (contacts ou coordonnées à recueillir auprès des parents lors du premier entretien).
- Prendre le temps de voir avec l'équipe qui se sent capable d'être le référent de l'enfant, et définir quelles adaptations physiques et temporelles (changement de rythme) sont nécessaires au sein de la structure.
- Vérifier si les adaptations nécessaires sont possibles tant financièrement que matériellement et dans les temps (avant l'accueil de l'enfant)
- Sensibilisation de l'équipe au handicap en général, au handicap de l'enfant en particulier.

Objectifs du 2^e entretien : (envisagé plutôt lors d'un temps d'accueil)

- Rencontre avec l'enfant, qu'il fasse connaissance avec les adultes
- Visite du centre
- Dernières questions concernant l'accueil, précisions sur le déroulement de l'accueil auprès des parents et de l'enfant

Proposition d'un éventail de questions à poser (attention toutefois à ne pas noyer la famille de questions ce qui reviendrait à ne pas leur laisser le temps de poser les leur et donc de passer à côté d'informations importantes):

- Quel est l'objectif de la garde ? Est-ce un accueil organisé dans l'urgence ? (autrement dit, peut-on organiser une adaptation en douceur ?) Si c'est une contrainte extérieure ou si c'est leur volonté ?
- Quel est le type de handicap ?
- Quelles sont les capacités générales de l'enfant ? Autonomie, propreté, fatigabilité, physiologique et mental.

- Quel est le rythme de l'enfant ? Quels sont les signes à connaître pour « lire » l'enfant ?
- Quelles sont les précautions à prendre ? Ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas ?
- Quels sont les équipements prévus ? Fauteuil,...
- Nécessité de soins ? Un protocole est-il prévu pendant l'accueil ? PAI ?
- L'enfant a-t-il un référent actuellement ? (AVS...) Quel est son suivi actuel ?
- Quel est son environnement ? Son planning hors structure d'accueil ?
- Quel est son contexte familial ? Dans la fratrie ? Parents qui travaillent ?
- Quelle est son expérience au sein de la collectivité ?
- Quels sont les centres d'intérêt de l'enfant ? Ce qu'il aime ? Ce qu'il n'aime pas ?
- Quelles sont les craintes des parents ? Les difficultés imaginées par ces derniers ?
- Question ouverte : ce qui est à rajouter ? Ce qui n'a pas encore été abordé ?
- Bilan de l'accueil : A quelle fréquence les parents souhaitent-ils rencontrer le référent et/ou le responsable de structure ?

Attention : la confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée par toutes personnes en ayant connaissance.

Pendant le séjour :

Dès le début du séjour, un animateur référent sera désigné pour être particulièrement attentif aux attentes et besoins des enfants inscrits. De plus, les animateurs devront être sensibilisés aux diverses procédures de la vie quotidienne (en fonction du degré de handicap)

Un point quotidien peut-être réalisé avec la famille et l'animateur référent (selon ce qui aura été défini avec les parents).

Les conditions de participation à certaines activités seront déterminées en fonction des recommandations médicales et pratiques ; l'animateur sera plus attentif au bien être de l'enfant.

Après le séjour :

Le déroulement du séjour de l'enfant pourra faire l'objet de remarques, utiles pour la famille.

Faire un bilan de la semaine avec la famille et l'animateur référent

VI. Des modalités d'évaluation et de suivi des projets et des séjours

Le projet est évalué et suivi par plusieurs outils tout au long de l'année :

- Des réunions fréquentes avec les élus, les organisateurs,
- Des réunions de préparation et de bilan, fréquentes entre les permanents de l'association,
- Des conseils d'administration et des Bureaux fréquents pour assurer un suivi régulier de la qualité des séjours
- Des réunions d'information et de bilan avec les parents (en début et en fin de séjour),
- Des statistiques, données chiffrées relatives à la fréquentation, la provenance, le profil et les besoins des familles,
- Des questionnaires de satisfaction (papier et par google forms) distribués aux parents et aux enfants
- Des cafés parents,
- Des restitutions en fin de séjour auxquelles sont conviés enfants et parents
- Des « fiches types » de bilan à renseigner par les directeurs